

AZB



Association Zones Blanches - Association Robin des Toits

Le 02.02.2022

Lettre ouverte aux candidats à l'élection présidentielle d'avril 2022.

Mesdames, Messieurs,

Nos associations ont été interpellées ces derniers mois par plusieurs **personnes électrohypersensibles (EHS)** réfugiées sur des zones blanches, vivant à l'écart des agglomérations du fait de leur intolérance aux ondes électromagnétiques. Leur santé est menacée par la mise en place de nouvelles antennes relais de téléphonie mobile qui impacteront leur lieu de vie (**plan gouvernemental : New Deal Mobile**).

Le syndrome est encore non-reconnu par l'Etat français alors que le nombre de personnes touchées ne cesse de croître depuis les années 2000. [Dans son rapport de mars 2018](#), l'ANSES évalue la **prévalence des personnes atteintes à 5% de la population** (3,2 millions de personnes), **reconnait leurs souffrances physiques mais pas l'origine de leur maladie**. En France, seul le Pr Belpomme, cancérologue de l'ARTAC, étudie l'EHS depuis 2008 avec une cohorte de plus de 2000 malades ([cf les résultats de sa dernière étude](#)).

Aujourd'hui, de nombreuses personnes EHS sont dans l'incapacité de travailler ; certaines sont mises à la retraite y compris des services de l'Etat pour invalidité. Elles sont parfois reconnues par les Maisons Départementales des personnes Handicapées (MDPH). Pour ces personnes en souffrance et exclues de la société, **il s'agit d'abord d'une question de survie et d'un appel urgent à la création de zones de protection et de ressourcement**. Aujourd'hui, il est temps d'envisager de créer des zones blanches pour les personnes EHS (par exemple le [Projet Durbon](#), commune de St Julien-en-Beauchêne dans les Hautes-Alpes).

Parmi les situations de survie, à titre d'exemple, nous vous invitons à prendre connaissance de celle de Monsieur Philippe Tribaudeau ([témoignage](#) & [revue de presse](#)). La manière dont les services de l'Etat (Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence) gèrent cette problématique pose question. Visiblement, l'Etat a décidé d'ignorer la situation ; mais les personnes EHS en danger existent !

Laissons-les enfin vivre dignement et en sécurité quelque part !

L'Etat a le devoir de trouver une solution de relogement avant la mise en service des antennes qui les menacent. S'il n'en est pas capable aujourd'hui, alors il doit à minima préserver les lieux de refuge, même imparfaits, des personnes malades, atteintes du syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques.

Mesdames et Messieurs, candidats à la présidence, comment comptez-vous faire face à cette problématique de santé publique ?

Quels engagements prenez-vous sur cet enjeu de société ?

Dans l'attente de votre réponse que nous ne manquerons pas de rendre publique, nous vous adressons Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

Vos réponses et contributions sont à envoyer à l'adresse suivante : associationzonesblanches@gmail.com